



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Amenagement et protection : Hautes-Alpes

Question écrite n° 31655

### Texte de la question

M Patrick Ollier appelle l'attention de M le ministre du commerce extérieur et du tourisme sur les conséquences de la baisse du niveau d'eau de la retenue du barrage de Serre-Poncon dans les Hautes-Alpes. L'aménagement de la Durance, de Serre-Poncon à l'étang de Berre, a été conçu dans le but de produire de l'énergie électrique et d'irriguer les terres agricoles de la Basse-Durance. La poursuite des livraisons, des dotations en débit d'eau de la Basse-Durance, entraînent un niveau à moins douze mètres du lac par rapport à sa hauteur régulière en cette saison estivale. Le tourisme d'été très important existant sur les bords de la retenue de Serre-Poncon est remis en cause, et les conséquences dramatiques de son dysfonctionnement, ajoutées à une faible saison de ski, risquent de faire des Hautes-Alpes un département économiquement sinistre dans ce secteur d'activité. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cette situation au plan technique. Il lui demande également que le Gouvernement mette en place les moyens nécessaires pour indemniser les acteurs économiques concernés, qui vont avoir à subir les conséquences catastrophiques d'une situation indépendante de leur volonté.

### Texte de la réponse

Reponse. - La sécheresse de l'hiver 1990 a en effet amené les gestionnaires du barrage de Serre-Poncon à aborder la saison touristique d'été avec un niveau des eaux dont la retenue rendait difficile l'exploitation de certaines entreprises touristiques. Cette situation n'avait pas de remèdes techniques ; les intérêts des utilisateurs en aval de l'eau, en particulier agricoles, pour lesquels la retenue a été avant tout réalisée, étaient engagés de façon vitale. Il semble qu'à l'expérience, les entreprises aient pu surmonter ce handicap et terminer leur saison dans des conditions convenables, le beau temps ayant provoqué un afflux de touristes important dans toute la montagne française. À la demande des élus, je fais étudier cependant la possibilité de faire représenter les intérêts touristiques au comité de gestion du barrage de façon institutionnelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ollier Patrick](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31655

**Rubrique :** Cours d'eau, étangs et lacs

**Ministère interrogé :** commerce extérieur

**Ministère attributaire :** tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juillet 1990, page 3313